REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
de la SECURITE INTERIEURE et des LIBERTES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Département : SEINE ET MARNE
Commune : FONTAINEBLEAU
Téléphone : Adresse du site d'exploitation

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 28/07/2020 à 15h05
M LE BRUCHEC Lucile
demeurant 58 rue grande à FONTAINEBLEAU
a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : 2020/010493
relative aux faits suivants : Différends a/s garde des enfants

Fait à FONTAINEBLEAU
Le 28/07/2020 à 15h20

Nom et grade du fonctionnaire
Emargement et cachet du service

ZAROUALA Rachid

POLICE NATIONALE SECURITE PUBLIQUE Circonscription de FONTAINEBLEAU - N° 18

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
   Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Les « faits », tels que précisés dans le présent récépissé sont strictement indicatifs, ne préjugeant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

CIRCONSCRIPTION DE : FONTAINEBLEAU 77186-FONTAINEBLEAU Le 28/07/2020 à 15h20

QRltph

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro : 2020/010493

Déclaration effectuée le 28/07/2020 à 15h05

Rédacteur : ZAROUALA Rachid (480233) Service : IR/GAJ :

Objet : Différends a/s garde des enfants

Adresse des faits dénoncés : AUTRES SECTEURS

Déclaration :

Je vous informe des faits suivants: Depuis le divorce de mes parents, je vivais chez ma mère et ma part de pension alimentaire était prélevée directement sur le salaire de mon père. Depuis le 01/01/2020 j'ai décidé de quitter le domicile de ma mère situé 27 rue Jean Monnet à Louvres (95) pour venir vivre vec mon père à Fontainebleau.
j'ai demandé à ma mère de me transmettre donc ma pension alimentaire, en vain. Je pense informer des faits le juge des affaires familiales pour que soit vite statuées les nouvelles modalités de versement de la pension.
Depuis tout cela, je subi un veritable calvaire avec ma mère car elle ne cesse de me harceler moralement, jusqu'à me demander de l'argent sur mon compte épargne dont je joui librement depuis ma majorité. Elle m'a dit que j'étais plus sa fille et elle m'a même demandé de lui rendre tout l'argent qu'il y a sur mon compte épargne. Elle m'envoi des messages d'insultes et je fait des crises d'anxiété à cause de tout cela et j'ai été traité au xanax à cause d'elle. Elle m'a même envoyé sa famille pour me sois-disant ramener à la raison et tourner le dos à mon père mais je ne veux pas. Je me reserve le droit de déposer plainte pour harcèlement si les faits s'intensifient.

Personnes Concernées :

Déclarant : LE BRUCHEC Lucile

né(e) le : 31/12/2001 à NOGENT SUR MARNE

nationalité française :

Demeurant : 58 rue grande à FONTAINEBLEAU

Téléphone : 07.84.34.73.73

GENDARMERIE NATIONALE
BTA LOUVRES

N° 05234 / 01165 / 2019

Déclaration effectuée le mercredi 15 mai 2019

MAIN COURANTE GENDARMERIE

IDENTITE DU DÉCLARANT

Sexe	Nom	Prénom	
M	**LE BRUCHEC**	**Yannick**	
Situation de famille	*Divorcé*	*Validité état-civil*	
Divorcé(e)		Identité déclarée	
Date naissance	*Commune naissance et Code Postal*	*Pays*	*INSEE*
03/06/1967	BOBIGNY 93000	France	93008
Adresse	15 bis avenue du maréchal delatre de tassigni		
Commune résidence et Code Postal		*Pays*	*INSEE*
CHARENTON LE PONT 94220		France	94018
N° de téléphone	*N° tph portable*	*Profession*	*Nationalité*
	06.76.54.34.84	CADRE INFORMATIQUE	Française
e-m@il		*Fax*	

Une personne se déclarant être M Yannick LE BRUCHEC mais dont l'identité n'a pu être authentifiée, souhaite signaler que :

---Je me présente ce jour dans les locaux de votre unité afin de signaler des faits dans le cadre du divorce avec ma femme.---

---Ma femme a eu la garde exclusive de nos enfants suite au divorce en juillet 2013 et elle réside au 27 rue jean monnet à LOUVRES.---

---J'ai quatre enfants, Chloê qui est maman d'un petite fille de 04 mois et Camille des jumelles âgées de 22 ans, Lucile âgée de 17 ans et Liam âgé de 12 ans.---

---Lucile suite à une agression est prise en charge par des professionnels de la santé dont un kinésiologue, monsieur Fabien RIMBAUD qui travail à Maison de la citadelle au 6 rue pasteur 28120 ILLIERS-COMBRAY et joignable au 0601045530.---

---Dans le cadre d'une séance pour Lucile le 08 mai 2019 j'ai rencontré ce monsieur qui m'a fait part de quatre choses concernant ma fille. La première est que la mère de Lucile ne répond pas aux différentes sollicitations lorsque monsieur RIMBAUD essaye de la joindre. Ensuite, il considère que le travail qu'il entreprend avec Lucile est saboté par sa mère et il l'a qualifie de dangereuse pour la santé morale de Lucile. Enfin, il dit que si une enquête dans le cadre sociale était mandaté la mère de Lucile se ferait retirer nos enfants.---

---De plus, le lundi 13 mai 2019 je reçois un message de ma fille qui me dit que sa mère est encore entrain de hurler pour rien et qu'elle jette des choses au sol pour que nos enfants aillent les jeter à la poubelle. Elle me dit également que c'est elle qui doit débarrasser et faire les tâches ménagères à la place de sa mère. Elle me dit qu'elle veut quitter le domicile. J'ai les messages sur mon téléphone que je vous transmet.---

---Je tiens à ajouter que c'est une situation dont j'étais au courant, c'est pour cela que nous avons divorcé avec mon ex-femme d'ailleurs mais je n'avais pas d'éléments concrets jusqu'à maintenant.---

M Yannick LE BRUCHEC est informé que les déclarations contenues dans ce document ne sont pas considérées comme un dépôt de plainte.

Pièces numérisées :